En cas de sinistre

AXA FRANCE CSE IARD

TSA 11112 - 69836 ST PRIEST CEDEX 9

Tél: 0970 809 385

Mail: service.sinistrenonautopp@axa.fr Joindre impérativement une copie de cette attestation

GARANTIES	OPTIONS						
OAKANTEO	1	2	3	4	5	6	7
CAPITAUX MOBILIERS (€)	2 300	2 300	3 900	3 900	5 400	6 100	12 200
RESP. CIVILE OCCUPANT	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
BRIS DE GLACES	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
INCENDIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
DÉGÂTS DES EAUX	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
VOL (mobilier personnel)	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
à concurrence de (€) :	-	2 300	3 900	3 900	5 400	6 100	12 200
dont objets de valeur (%)	-	30 %	30 %	30 %	30 %	30 %	30 %
bijoux (% des capitaux vol)	-	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
CAT. NATURELLES	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
DÉFENSE RECOURS	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE: pendant les 30 jours suivant la date de changement déclarée, les garanties acquises seront maintenues pour les deux logements. **Déclaration** préalable impérative à Sud Courtage.

ÉVÈNEMENTS GARANTIS	GARANTIS	MONTANTS à concurence de	
INCENDIE ATTENTATS EXPLOSIONS FOUDRE	Mobilier personnel et embellissements	selon option (voir capitaux mobiliers)	
DOMMAGES ÉLECTRIQUES	Bâtiments (y compris frais de démolition et déblaiement)	valeur de reconstruction à neuf	
CHUTE D'APPAREILS	Responsabilité civile vis- à- vis du propriétaire (montant non indexé) :	20 000 000 €	
AÉRIENS ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES	Responsabilité civile vis- à- vis des locataires, des voisins et des tiers :	3 100 x l'indice	
	dont dommages immatériels limités à :	300 x l'indice	
DÉFENSE RECOURS	Frais de recherche des fuites (dégâts des eaux)	5 x l'indice	
DÉGÂTS DES EAUX INTERVENTION DES SECOURS	Détériorations immobilières y compris frais de clôture provisoire (en cas de vol ou tentative de vol et seulement pour les options garantissant le vol)	6 860 €	
	Frais consécutifs	15 % de l'indemnité	
VOL VANDALISME EN CAS DE VOL (sauf option 1)	Perte de loyers	1 an de loyer	
	Responsabilité locative séjours voyages (montant non indexé) :	20 000 000 €	
BRIS DE GLACES	Vitres des fenêtres, portes et cloisons, miroirs et glaces étamées fixés ou accrochés aux murs	valeur de remplacement	
	sauf vitraux et panneaux solaires : limite fixée à :	15 x l'indice	
RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE ET RESPONSABILITÉ	Tous dommages confondus (montant non indexé) :	20 000 000 €	
CIVILE PROPRIÉTAIRE D'IMMEUBLE	dont dommages matériels et immatériels :	voir Conditions Générales	

FRANCHISE ABSOLUE : pour tout sinistre, à l'exception des dommages corporels en Responsabilité Civile, l'assuré conserve à sa charge une franchise toujours déduite égale à 61 € Événements climatiques : 228 € Catastrophes naturelles : franchise légale.

Mentions CNIL

L'assuré(e) accepte de recevoir les offres des partenaires par email : NON

L'assuré(e) accepte de recevoir des offres pour des produits ou services analogues du courtier et/ ou de la Mutuelle : **NON**



LE PARTENAIRE **ASSURANCES DE**





ATTESTATION D'ASSURANCE **MULTIRSQUES HABITATION**

Contrat groupe AXA France IARD n° 6154013704

Numéro d'adhésion au contrat coll. MEP MRH Etudiante

MEP- MRH- ETUDIANTE-17-87658

Prime encaissée de 31,00€(Carte Bancaire sud courtage)

Date de naissance : 14/08/1993 Date d'effet : Effet du contrat au 10/02/2017

Terme (Contrat sans tacite reconduction) : Terme du contrat au 09/02/2018 Nom et prénom de l'assuré : djoudi aghiles

aghiles

Adresse du logement assuré : 1 rue ernest renan

58000 nevers

Adresse Email: djaghiles@gmail.com Noms et prénoms des co- occupants :

Conditions valables pour les contrats souscrits entre le 01/05/2016 et le 30/04/2017

Contrat collectif à adhésion facultative souscrit par l'intermédiaire de : S2C - 432, Bd Michelet - 13009 Marseille / RCS Marseille B395 214 646 00022. SARL de courtage d'assurances au capital de 7622,45 € Immatriculation ORIAS : 07 030

CONTRAT RESERVE AUX ETUDIANTS TITULAIRES D'UNE CARTE D'ÉTUDIANT ET/ OU AFFILIES AU RÉGIME ÉTUDIANT DE SECURITE SOCIALE. Prière de cocher l'option choisie dans la case prévue à cet effet à droit Option MRH Etud. 01 Capitaux Capitaux Chambre / studio en cité Universitaire (CROUS) 0.00€ 2,300.00€ 25.00€ ont frais de do 3.004 Capitaux Capitaux Option MRH X Chambre / studio en cité Universitaire (CROUS) Etud. 02 2,300.00€ 2,300.00€ 31.00€ dont frais de dossier 3.004 Capitaux Capitaux Option MRH Chambre chez un particulier ou résidence privée (sans salle d'eau ni Г Etud. 03 cuisine privative) 3.900.00€ 3.900.00€ 45.00€ ints sans cuisine ni salle d'eau à usage privatif. dont frais de doss 3.004 Capitaux Option MRH Capitaux Г Studio ou T1 Etud. 04 60.00€ mobiliers 3,900.00€ 3,900.00€ dont frais de dossier Option MRH Etud. 05 87.00€ Capitaux Capitaux T2 mobiliers 5,400.00€ 5,400.00€ ont frais de do Option MRH Etud. 06 98.00€ Capitaux Capitaux ТЗ mobiliers 6,100.00€ vol 6,100.00€ ont frais de doss Option MRH Etud. 07 118.00€ Capitaux Capitaux T4 ou maison individuelle (max T4) mobiliers 12,200.00€ 12,200.00€ ont frais de dos

Attention : Les garanties optionnelles A et B ne peuvent être souscrites avec l'option 1

EXTENSION DU CAPITAL MOBILIER + 1500 € (+14.00€)	
Si cette option est souscrite, votre capital mobilier garanti est augmenté de 1500 €.	

COMPLEMENT VALEUR A NEUF (+12.00€)

Si cette option est souscrite, vos biens électroménagers âgés de moins de 5 ans seront indemnisés, en cas de sinistre garanti, sur la base du coût de remplacement au jour du sinistre par des biens neufs de nature, qualité et performance identiques, sans abattement lié à la vétusté du bien remplacé.

CONDITIONS DE GARANTIE : Le local assuré est à usage exclusif d'habitation principale, situé en France métropolitaine dans un bâtiment non classé par les Monuments Historiques, en bon état d'entretien et muni de moyens de fermeture suffisants : volets ou barreaux aux fenêtres accessibles, et portes d'accès munies au moins d'une serrure. L'adhérent déclare avoir reçu un exemplaire des CG AXA ref 150101K (téléchargeables sur www.mep.fr), être adhérent de la MEP et/ ou affilié au régime étudiant de Sécurité Sociale et n'avoir renoncé à aucun recours contre tout responsable ou garant. Les Conditions générales, par définition, énoncent toutes les garanties proposées par la compagnie d'assurance. Seules sont acquises les garanties reprises dans l'attestation qui fait office de Conditions particulières (dans le tableau « Evénements garantis »). Garantie à durée ferme de 1 an, sans tacite reconduction. Le contrat ne pourra être renouvelé que par une nouvelle souscription à l'initiative de l'assuré. L'option 3 ne concerne que les logements sans cuisine ni salle d'eau à usage privatif. Période d'inhabitation : maximum 90 jours par an (somme de toutes les périodes d'inoccupation des locaux supérieures à 3 jours). Pièces principales : les pièces d'habitation de plus de 6 m² et de moins de 40 m². autres que les cuisines, entrées, sanitaires, salles de bains et couloirs. Les pièces de plus de 40 m² sont comptées pour autant de pièces qu'il existe de tranches ou de fractions de tranches de 40 m². Exemple : 1 pièce de 50 m² = 2 pièces. Mezzanines : leur surface sera additionnée à celle de la pièce dans laquelle elles se trouvent. Les appartements et maisons individuelles > de 40 m². Exemple: 1 piece de 30 m² = 2 pieces. Mezzalimes 1 et al sufface será adoutionnee à celle de la piece dans taquelle eties se flouvent. Les appartements et misoris individuelles > 1 de 10 d'une superficie > à 200 m² ne peuvent être garantis par cette police. Les caves et garages d'une superficie < à 40 m² dépendant du logement assuré sont garantis, à l'exclusion du vol du contenu, à condition qu'ils se situent dans un rayon de 500 m autour du logement assuré. Tout changement d'adresse ou de co- occupant devra préalablement être déclaré pour établissement d'un avenant. Le nouveau logement ne sera garanti qu'à compter de cette date. Délai de déclaration de sinistre : 5 jours, sauf en matière de vol : 48 heures. Locations meublées : le mobilier appartenant au Propriétaire non occupant n'est pas garanti contre le vol. Valeur de l'indice à titre indicatif au 01/04/2015 : 930,80. Défense recours : seuil d'intervention = 300 €, et plafond de garantie = 18 000 €. Les frais de dossier perçus lors de la souscription ou d'avenants ne sont pas remboursés en cas de résiliation. En cas de résiliation avant le terme du contrat, le remboursement est calculé uniquement sur la partie prime (hors frais de dossier) au prorata de la période non échue moins 30 jours. L'attestation est envoyée uniquement par mail au format pdf. Aucune édition papier n'est expédiée par voie postale. Le souscripteur et les co- occupants désignés sur la présente attestation bénéficient de la garantie Responsabilité civile vie privée. Les enfants mineurs fiscalement à charge du souscripteur bénéficient de la garantie Responsabilité Civile dans le cadre des activités scolaires et extrascolaires. Le souscripteur et les co- occupants désignés sur la présente attestation bénéficient de la garantie Responsabilité civile vie privée, ainsi que les enfants mineurs fiscalement à charge du souscripteur dans le cadre des activités scolaires et extra- scolaires. Ce document vaut attestation de Responsabilité civile pour les bénéficiaires. Le traitement des informations vous concernant a été déclaré à la CNIL pour la gestion de nos clients. Les destinataires des informations vous concernant sont les services de la MEP, Botticelli assurances et S2C, ainsi que les partenaires de la MEP en cas d'accord express de votre part. Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 modifiée le 06/08/2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données collectées vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits par courrier postal à l'adresse suivante : MEP, Département Informatique et Libertés, 10 rue Léon Paulet – CS 40041 – 13417 Marseille Cedex 08.

AXA FRANCE IARD
S.A. au capital de 214 799 030 €
Entreprise régie par le Code des
Assurances. 722 057 460 RCS Paris. Siège Social : 26, rue Drouot - 75009 PARIS.



L'ADHERENT (Signature précédée de la mention "lu et approuvé")

/ /20



POUR AXA FRANCE IARD



П